

Shefford, Québec.  
Le 6 février 2024

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité situé au 245, chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 6 février 2024.

**PRÉSENCES** : - son honneur le maire M. Éric Chagnon.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jean Paul Dutrisac, Ernest Beauregard, Claude Robitaille et Michael Vautour.

Est aussi présent M. James L. Lacroix, directeur général et greffier-trésorier.

2024-02-017

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire ayant constaté le quorum,  
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,  
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,  
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

2024-02-018

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,  
ET RÉSOLU que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté  
comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

#### Présences

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2024
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
  - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
  - 5.2 Sujets particuliers :
6. Sujets intéressant la réglementation et les permis
  - 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
  - 6.2 Sujets particuliers :

- 6.2.1 Adoption – Règlement numéro 2024-720 modifiant le règlement de plan d’urbanisme numéro 2016-531 de la Municipalité du Canton de Shefford (Ensemble du territoire)
  - 6.2.2 Avis de motion et dépôt de projet de règlement – Règlement numéro 2024-721 modifiant le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) numéro 2014-512 de la Municipalité du Canton de Shefford
  - 6.2.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 2024-721 modifiant le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) numéro 2014-512 de la Municipalité du Canton de Shefford et fixation de la date de l’assemblée publique de consultation
7. Sujets intéressant la sécurité publique
- 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
    - 7.1.1 Protection policière
    - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
  - 7.2 Sujets particuliers :
    - 7.2.1 Adoption du rapport annuel d’activité du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska
8. Sujets intéressant l’environnement et l’hygiène du milieu
- 8.1 Suivis de dossier concernant l’environnement et l’hygiène du milieu
  - 8.2 Sujets particuliers :
    - 8.2.1 Comité consultatif en environnement (CCE) – Orientations 2024
9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
- 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
  - 9.2 Sujets particuliers :
    - 9.2.1 Dossier AIRRL/RIRL-20211026-19 – Reddition de compte et attestation de la fin des travaux de réfection du chemin Saxby (Nord et Sud)
    - 9.2.2 Adjudication – AO-2024-02 – Acquisition d’une pelle sur roues – Financement par crédit bail

9.2.3 Approbation – Acquisition d'un véhicule neuf Chevrolet K2500 HD Silverado double cab WT STD/BOX 2024 rouge

9.2.4 Approbation – Acquisition d'un véhicule neuf Volkswagen ID4 Pro Ti 2023 rouge

10. Sujets intéressant les loisirs et le communautaire

10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs et le communautaire

10.2 Sujets particuliers :

10.2.1 Approbation – Acquisition de rideaux sur rails motorisés – Centre multifonctionnel

10.2.2 Approbation – Acquisition de panneaux acoustiques de type Tectum – Centre multifonctionnel

11. Sujets intéressant les communications et la culture

11.1 Suivis de dossier concernant les communications et la culture

11.2 Sujets particuliers :

12. Sujets intéressant les finances et l'administration

12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration

12.2 Sujets particuliers :

12.2.1 Approbation et ratification des comptes

12.2.2 Approbation de l'état des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales et/ou droits sur les mutations immobilières

12.2.3 Mandat au directeur général et greffier-trésorier / Acquisition par adjudication des immeubles mis à l'enchère à la MRC de La Haute-Yamaska

12.2.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 670 000 \$ qui sera réalisé le 16 février 2024

12.2.5 Soumission pour l'émission d'obligations

12.2.6 Autorisation – Modification au calendrier de conservation

12.2.7 Fin de période probatoire – Inspecteur municipal

12.2.8 Service de l'administration – Création du poste de « Coordonnateur(trice) aux opérations administratives »

12.2.9 Projet « Développement d'un sentier pédestre » – Présentation d'une demande d'aide financière au

Fonds de développement des communautés de la  
MRC de La Haute-Yamaska

12.2.10 Demande d'appui – Projet « Implantation de l'atelier Brico-Écolo phase I » présenté par l'Accorderie de l'Estrie-Ouest au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska

12.2.11 Demande d'appui – Projet « Propulsion jeunesse : soutien aux projets en lien avec l'environnement et l'écocitoyenneté chez les jeunes de 15 à 35 ans » présenté par la Ruche Estrie au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska

12.2.12 Demande d'appui – Projet « Noburo » présenté par la Coopérative Noburo au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska

12.2.13 Demande d'appui – Projet « Unité mobile d'intervention en travail de rue Haute-Yamaska » présenté par la Coalition impact de rue Haute-Yamaska au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska

12.2.14 Proclamation des journées de la persévérance scolaire

13. Autres sujets

13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets

13.2 Sujets particuliers :

14. Période de questions

15. Clôture de la séance

**QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

2024-02-019

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
9 JANVIER 2024**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,  
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,  
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024.

**SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

### **SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2024-02-020

### **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-720 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2016-531 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD (ENSEMBLE DU TERRITOIRE)**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2024-720 a pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro 2016-531 afin d'inclure la notion d'îlot de chaleur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation qui a été tenue le 30 janvier 2024 au sujet du projet de ce règlement;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,  
APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,  
ET RÉSOLU d'adopter, sans modification, le *Règlement numéro 2024-720 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 2016-531 de la Municipalité du Canton de Shefford*.

Copie de ce règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-721 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 2014-512 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD**

Monsieur le conseiller Jean Paul Dutrisac donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2014-512 afin :

- De préciser quel type de projet intégré résidentiel est assujéti au règlement; et
- De modifier les critères relatifs à un projet intégré résidentiel et particulièrement en ce qui concerne la densité et le type de voie d'accès.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2024-02-021

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-721 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 2014-512 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD ET FIXATION DE LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

SUR PROPOSITION M. le conseiller Jean Paul Dutrisac, APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour, IL EST RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement numéro 2024-721 modifiant le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2014-512 de la Municipalité du Canton de Shefford.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2014-512 afin :

- De préciser quel type de projet intégré résidentiel est assujéti au règlement; et
- De modifier les critères relatifs à un projet intégré résidentiel et particulièrement en ce qui concerne la densité et le type de voie d'accès.

Copie du projet de ce règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Une assemblée publique de consultation sera tenue le 27 février 2024, à 18 h 30, à la Mairie du Canton de Shefford. Lors de cette assemblée publique de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
  1. PROTECTION POLICIÈRE
  2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)
- SUJETS PARTICULIERS :

2024-02-022

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA**

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales

relevant de la Municipalité du Canton de Shefford contenues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2023 doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière;

CONSIDÉRANT QUE sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC de La Haute-Yamaska, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, d'ici au 31 mars 2024, conformément aux directives du ministère;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford adopte le rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska relevant de la Municipalité du Canton de Shefford, daté de janvier 2024, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

Que la Municipalité du Canton de Shefford confie le soin à la MRC de La Haute-Yamaska de procéder à sa transmission par son rapport régional annuel d'activité.

## **SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU**

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2024-02-023

## **COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE) — ORIENTATIONS 2024**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal du Canton de Shefford s'est doté, par son règlement numéro 2023-700, d'un comité consultatif en environnement (ci-après « CCE ») ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a pour mandat d'étudier et d'analyser, entre autres, les projets, politiques et stratégies sur des questions d'ordre environnemental et de présenter des recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de circonscrire les mandats du CCE, pour 2024, selon les orientations fixées par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU :

Que les mandats du CCE soient circonscrits, pour l'année 2024, selon les orientations suivantes établies sous quatre (4) volets, soit :

1. Dresser un portrait des espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire;
2. Mettre en œuvre des moyens de sensibilisation de la population concernant la protection de la ressource hydrique et la saine gestion des matières résiduelles;
3. Mettre en œuvre un nouveau concours environnemental pour inciter l'initiative citoyenne en matière de protection de l'environnement; et
4. Explorer des méthodologies de gestion des eaux de ruissellement.

## **SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

2024-02-024

### **DOSSIER AIRRL/RIRL-20211026-19 – REDDITION DE COMPTE ET ATTESTATION DE LA FIN DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN SAXBY (NORD ET SUD)**

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Shefford a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 1<sup>er</sup> juillet 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Shefford transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,

ET RÉSOLU :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford atteste la fin des travaux de réfection du chemin Saxby (Nord et Sud).

2024-02-025

**ADJUDICATION – AO 2024-02 – ACQUISITION D'UNE PELLE SUR ROUES – FINANCEMENT PAR CRÉDIT-BAIL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a sollicité sur le système électronique d'appels d'offres (SEAO) des soumissions pour l'acquisition d'une pelle sur roues avec financement sous forme de crédit-bail;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les trois (3) soumissions suivantes :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
Équipement Robert	345 345,84 \$
Équipement Moore Ltée	416 240,54 \$
Liebherr-Canada Ltée	484 555,42 \$

CONSIDÉRANT QU'Équipement Robert est le plus bas soumissionnaire conforme suivant l'analyse des soumissions par le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité paiera, en adjugeant le contrat à Équipement Robert, un montant de 4 372,95 \$ taxes incluses, par mois, sur une période de 60 mois, et qu'elle aura le choix, après la fin des versements :

- de garder la pelle sur roues en payant sa valeur résiduelle de 82 336,48 \$ incluant les taxes;
- de vendre la pelle sur roues; ou
- de l'échanger contre une nouvelle pelle en considération de sa valeur résiduelle et/ou de sa valeur de revente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour l'acquisition, par financement par crédit-bail, d'une pelle sur roues à Équipement Robert, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 345 345,84 \$, taxes incluses.

2024-02-026

**APPROBATION – ACQUISITION D'UN VÉHICULE NEUF CHEVROLET K2500 HD SILVERADO DOUBLE CAB WT STD/BOX 2024 ROUGE**

CONSIDÉRANT les démarches et alternatives présentées par le directeur du Service des travaux publics pour l'acquisition d'un camion  $\frac{3}{4}$  de tonne pour répondre aux besoins de son service;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'achat d'un véhicule neuf (année 2024) Chevrolet Silverado K2500 HD double cabine WT STD/BOX de couleur rouge, quatre roues motrices, au montant de 65 781,50 \$ taxes en sus, en stock, auprès de

l'entreprise Action Chevrolet, selon la soumission transmise par l'entreprise le 4 janvier 2024.

2024-02-027

**APPROBATION – ACQUISITION D'UN VÉHICULE NEUF VOLKSWAGEN ID4 PRO TI 2023 ROUGE**

CONSIDÉRANT les démarches et alternatives présentées par le directeur du Service des travaux publics pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour son service, et ce, pour remplacer deux véhicules en fin de vie utile;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,  
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,  
ET RÉSOLU :

D'autoriser l'achat d'un véhicule électrique neuf (année 2023) Volkswagen ID4 2023 PRO TI de couleur rouge, à traction intégrale, au montant de 55 717,98 \$, taxes et rabais gouvernementaux inclus, en stock, auprès de l'entreprise St-Bruno Volkswagen, selon la soumission transmise par l'entreprise le 4 janvier 2024 (REF: 31495).

**SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS ET LE COMMUNAUTAIRE**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

2024-02-028

**APPROBATION – ACQUISITION DE RIDEAUX SUR RAILS MOTORISÉS – CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition de rideaux sur rails motorisés afin de réduire la réverbération acoustique dans la grande salle du centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique de réverbération doit être réglée dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,  
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,  
ET RÉSOLU :

D'autoriser l'achat de rideaux sur rails motorisés auprès de l'entreprise Verotex inc. pour la somme de 36 727,61 \$ taxes incluses, incluant l'installation, selon la soumission de l'entreprise fournie à la Municipalité le 24 janvier 2024.

2024-02-029

**APPROBATION – ACQUISITION DE PANNEAUX ACOUSTIQUES DE TYPE TECTUM – CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

CONSIDÉRANT QUE, en plus de l'installation de rideaux sur rails, l'acquisition de panneaux acoustiques de type Tectum a aussi été recommandée afin d'absorber la réverbération de la grande salle du centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique de réverbération doit être réglée dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'achat de panneaux acoustiques de type Tectum auprès de l'entreprise Grondin acoustique pour la somme de 46 500,00 \$ taxes en sus, incluant l'installation des panneaux et les travaux de peinture des panneaux en gris foncé, selon la soumission de l'entreprise fournie à la Municipalité le 1<sup>er</sup> février 2024 (numéro de projet PG2024-M005).

### **SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS ET LA CULTURE**

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS ET LA CULTURE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

### **SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION**

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUJETS PARTICULIERS :

**CLIQUEZ ICI**  
pour accéder  
au registre des  
chèques

2024-02-030

#### **APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES**

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

IL EST RÉSOLU d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20130739 @ n° 20130873 au montant de 572 296,84 \$.

2024-02-031

#### **APPROBATION DE L'ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA CORPORATION POUR TAXES MUNICIPALES ET/OU DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU :

D'approuver l'état préparé par la directeur général et greffier-trésorier soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales et / ou droits sur les mutations immobilières envers la Municipalité, le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal.

Il est de même proposé et résolu d'ordonner au directeur général et greffier-trésorier, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté, avant le dix-neuvième (19<sup>e</sup>) jours de mars 2024, la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes et/ou des saisies sur les biens et immeubles. Ce qui inclut toutes taxes municipales et droits sur les mutations immobilières impayées pour les années 2021

et antérieurement et non payées au 1<sup>er</sup> mars 2024 pour les dossiers suivants :

7024-31-0048-7  
7025-66-5873-6  
7026-18-7406-2  
7026-30-4690-9  
7026-55-6700-1  
7026-98-9067-2  
7027-32-9337-6  
7027-52-4770-1  
7027-71-1875-1  
7029-66-9378-4  
7029-74-4771-9  
7124-66-0568-8  
7126-05-7947-0  
7126-18-4533-4  
7127-71-0294-4  
7127-72-8102-9  
7129-24-1924-0  
7129-93-1892-4  
7224-56-9235-4  
7227-41-7485-2  
7227-42-0900-5  
7227-71-0198-5  
7321-82-8952-5  
7324-24-3208-3  
7326-78-6980-5  
7421-48-7394-0  
7427-72-3281-0-013  
7427-72-3281-0-037  
7427-72-3281-0-056  
7427-79-1681-8  
7427-84-0677-7  
7522-76-0302-6  
7525-48-8008-3  
7525-98-2807-9  
7526-48-3519-2  
7622-19-6695-5  
7625-47-7563-8  
7626-28-5872-3  
7719-00-7252-8  
7719-03-3263-3-000  
7719-03-3263-3-002  
7723-47-9357-6  
7724-90-8336-9  
7728-22-9825-4  
7826-70-3929-1  
8221-92-6249-8  
8222-70-8414-0  
8222-74-1435-4  
8225-67-2760-1  
8319-54-8336-3  
8321-02-6172-9  
8324-03-0874-8  
8325-03-2234-0  
8325-14-2117-4  
8325-14-3953-1  
8325-24-1877-3

8420-66-0669-5  
8421-48-0076-9  
8421-55-4689-0  
8521-66-2435-4  
8525-53-2266-2

2024-02-032

MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER /  
ACQUISITION PAR ADJUDICATION DES IMMEUBLES MIS À  
L'ENCHÈRE À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
ET RÉSOLU :

De mandater le directeur général et greffier-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford pour l'acquisition par adjudication, si nécessaire, des immeubles qui sont situés sur le territoire de la Municipalité du Canton de Shefford et mis en enchère à la MRC de La Haute-Yamaska le mardi 4 juin 2024.

2024-02-033

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU  
MONTANT DE 3 670 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 FÉVRIER  
2024

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité du canton de Shefford souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 670 000 \$ qui sera réalisé le 16 février 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2022-610	3 670 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 2022-610, la Municipalité du canton de Shefford souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
ET RÉSOLU :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 février 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 février et le 16 août de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte situé à l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
 SUCCURSALE 07731  
 82 BOUL. DE BROMONT BUR. 103  
 BROMONT, QC  
 J2L 2K3

8. Que les obligations soient signées par le maire et le greffier-trésorier. La Municipalité du canton de Shefford, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entrèrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2022-610 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 février 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2024-02-034

#### SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Date d'ouverture : 6 février 2024	Nombre de soumissions : 6
Heure d'ouverture : 11 h	Échéance moyenne : 4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec	Date d'émission : 16 février 2024
Montant : 3 670 000 \$	

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2022-610, la Municipalité du Canton de Shefford souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Shefford a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 février 2024, au montant de 3 670 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu six soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

283 000 \$	5,00000 %	2025
299 000 \$	4,75000 %	2026
316 000 \$	4,50000 %	2027
334 000 \$	4,50000 %	2028
2 438 000 \$	4,50000 %	2029

Prix : 99,29800

Coût réel : 4,70884 %

#### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

283 000 \$	4,90000 %	2025
299 000 \$	4,65000 %	2026
316 000 \$	4,50000 %	2027
334 000 \$	4,40000 %	2028
2 438 000 \$	4,35000 %	2029

Prix : 98,68900

Coût réel : 4,73972 %

#### 3 - SCOTIA CAPITAUX INC.

283 000 \$	5,15000 %	2025
299 000 \$	4,75000 %	2026
316 000 \$	4,50000 %	2027
334 000 \$	4,40000 %	2028
2 438 000 \$	4,40000 %	2029

Prix : 98,74421

Coût réel : 4,77363 %

#### 4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

283 000 \$	5,00000 %	2025
299 000 \$	4,65000 %	2026
316 000 \$	4,45000 %	2027
334 000 \$	4,45000 %	2028
2 438 000 \$	4,45000 %	2029

Prix : 98,84343

Coût réel : 4,78040 %

#### 5 - BMO NESBITT BURNS INC.

283 000 \$	5,00000 %	2025
299 000 \$	4,50000 %	2026
316 000 \$	4,50000 %	2027
334 000 \$	4,50000 %	2028
2 438 000 \$	4,50000 %	2029

Prix : 98,93900

Coût réel : 4,79553 %

#### 6 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

283 000 \$	5,00000 %	2025
299 000 \$	4,65000 %	2026
316 000 \$	4,45000 %	2027
334 000 \$	4,40000 %	2028
2 438 000 \$	4,40000 %	2029

Prix : 98,39700

Coût réel : 4,85758 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,  
ET RÉSOLU :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que l'émission d'obligations au montant de 3 670 000 \$ de la Municipalité du canton de Shefford soit adjugée à la firme RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

Que demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

2024-02-035

AUTORISATION – MODIFICATION AU CALENDRIER DE CONSERVATION

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Shefford est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Shefford n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford.

2024-02-036

FIN DE PÉRIODE PROBATOIRE – INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-07-161 embauchant M. Mathieu St-Germain à titre d'inspecteur municipal (inspecteur en bâtiments) pour le Service d'urbanisme et d'environnement à raison de 36 heures/semaine;

CONSIDÉRANT QUE sa période probatoire de six (6) mois a pris fin;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du directeur du Service d'urbanisme et de l'environnement sont à l'effet que M. Mathieu St-Germain rencontre les attentes de l'employeur et qu'il devrait être considéré comme permanent;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,

ET RÉSOLU de confirmer le statut d'employé permanent de M. Mathieu St-Germain au poste d'inspecteur municipal (inspecteur en bâtiments).

2024-02-037

SERVICE DE L'ADMINISTRATION – CRÉATION DU POSTE DE  
« COORDONNATEUR(TRICE) AUX OPÉRATIONS ADMINISTRATIVES »

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, dans le contexte de la préparation de la relève au département de la comptabilité et des finances, de créer un nouveau poste, soit celui de « coordonnateur(trice) aux opérations administratives »;

CONSIDÉRANT QUE le titulaire de ce nouveau poste sera appelé à se familiariser avec l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière de l'organisation et à épauler la direction générale dans les décisions quotidiennes à prendre en matière de comptabilité et finances de l'organisation;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
APPUYÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,  
ET RÉSOLU :

Que le poste de « coordonnateur(trice) aux opérations administratives », poste permanent à temps plein (35 heures/semaine), niveau 4 sur la grille salariale, soit créé.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à déclencher le processus d'appel de candidatures afin de pourvoir à ce poste.

2024-02-038

PROJET « DÉVELOPPEMENT D'UN SENTIER PÉDESTRE » –  
PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU  
FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA MRC  
DE LA HAUTE-YAMASKA

CONSIDÉRANT QUE le projet « Développement d'un sentier pédestre » vise à développer, sur le mont Shefford, un nouveau sentier pédestre accessible à tous, entre le chemin Saxby Sud et la rue des Cimes;

CONSIDÉRANT l'acceptation officielle de la Ville de Granby à ce que ce sentier pédestre circule sur une partie de son terrain situé sur le mont Shefford;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a notamment pour objectif de permettre l'accès à la montagne pour les résidents du secteur, les élèves de l'école du Zénith, l'ensemble des citoyens de la Municipalité ainsi que les visiteurs des municipalités de la MRC de La Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE ce projet bénéficiera tant à la communauté locale que régionale;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un nouveau sentier pédestre permettra de renforcer le rôle que joue la Municipalité, entre autres, dans le secteur récréotouristique de la région;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permet de poursuivre le développement de liens pédestres interconnectant différents secteurs et parcs de la Municipalité, de favoriser l'accessibilité aux parcs, les déplacements actifs ainsi que l'accès à la nature;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de sentier préservera au maximum l'intégrité naturelle dans son tracé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets 2024 du Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska afin d'en permettre la réalisation;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de présentation de la demande d'aide financière de la Municipalité doit être déposé à la MRC de La Haute-Yamaska pour les fins de l'analyse du projet faisant l'objet de la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas où une aide financière était octroyée pour le projet, une convention devra être signée entre la MRC de La Haute-Yamaska et la Municipalité du Canton de Shefford;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU :

D'autoriser James L. Lacroix, directeur général et greffier-trésorier, à présenter, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford, au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska – appel de projets 2024 – le projet « Développement d'un sentier pédestre » et à signer, tel que soumis, le formulaire de présentation et, en cas d'octroi d'une aide financière par la MRC de La Haute-Yamaska, à signer le protocole d'entente relatif à ladite aide financière ainsi que tous les documents accessoires nécessaires pour son versement.

2024-02-039

DEMANDE D'APPUI – PROJET « IMPLANTATION DE L'ATELIER BRICO-ÉCOLO PHASE I » PRÉSENTÉ PAR L'ACCORDERIE DE L'ESTRIE-OUEST AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

CONSIDÉRANT le projet « Implantation de l'Atelier Brico-Écolo phase I » présenté par l'Accorderie de l'Estrie-Ouest au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite apporter son appui de principe au projet;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

ET RÉSOLU :

D'appuyer le Projet « Implantation de l'Atelier Brico-Écolo phase I » présenté par l'Accorderie de l'Estrie-Ouest au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska.

2024-02-040

DEMANDE D'APPUI – PROJET « PROPULSION JEUNESSE : SOUTIEN AUX PROJETS EN LIEN AVEC L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCOCITOYENNETÉ CHEZ LES JEUNES DE 15 À 35 ANS » PRÉSENTÉ PAR LA RUCHE ESTRIE AU FONDS DE

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

CONSIDÉRANT le projet « Propulsion jeunesse : soutien aux projets en lien avec l'environnement et l'écocitoyenneté chez les jeunes de 15 à 35 ans » présenté par La Ruche Estrie au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite apporter son appui de principe au projet;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU :

D'appuyer le Projet « Propulsion jeunesse : soutien aux projets en lien avec l'environnement et l'écocitoyenneté chez les jeunes de 15 à 35 ans » présenté par La Ruche Estrie au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska.

2024-02-041

DEMANDE D'APPUI – PROJET « NOBURO » PRÉSENTÉ PAR LA COOPÉRATIVE NOBURO AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

CONSIDÉRANT le projet « Noburo » présenté par la Coopérative Noburo au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite apporter son appui de principe au projet;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

ET RÉSOLU :

D'appuyer le Projet « Noburo » présenté par la Coopérative Noburo au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska.

2024-02-042

DEMANDE D'APPUI – PROJET « UNITÉ MOBILE D'INTERVENTION EN TRAVAIL DE RUE » PRÉSENTÉ PAR LA COALITION IMPACT DE RUE HAUTE-YAMASKA AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

CONSIDÉRANT le projet « Unité mobile d'intervention en travail de rue Haute-Yamaska » présenté par Coalition impact de rue Haute-Yamaska au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite apporter son appui de principe au projet;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

ET RÉSOLU :

D'appuyer le Projet « Unité mobile d'intervention en travail de rue Haute-Yamaska » présenté par la Coalition impact de rue Haute-Yamaska au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska.

2024-02-043

## PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis 19 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;

CONSIDÉRANT QUE les différents éléments du contexte actuel ont des impacts sur les apprentissages, la motivation, l'engagement, la santé et le bien-être des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore 16,2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2019-2020);

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE R3USSIR organise, du 12 au 16 février 2024, la 15<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Pour le futur, persévérer se conjugue toujours au présent! ». Cette édition 2024 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,

APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

ET RÉSOLU que la Municipalité du Canton de Shefford proclame les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la Municipalité, et s'engage à :

1. Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.
2. Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la Municipalité du Canton de Shefford pour leur persévérance scolaire.
3. Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.
4. Participer au Jeudi PerséVERT le 15 février 2024, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur vert pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire.
5. Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible.
6. Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR.

## **AUTRES SUJETS**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRES SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions au conseil municipal selon la procédure prévue au *Règlement numéro 2018-558 concernant l'ordre, le décorum et les périodes de questions durant les séances du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford*. Les questions posées ont notamment couvert les sujets suivants :

- Chemin du Mont-Shefford – Courbe dangereuse – Besoins en signalisation routière
- Processus – Suivis des requêtes formulées par les citoyens
- Absence de lignes de rives sur plusieurs routes
- Projet GNR Shefford – Gestion des intrants
- Projet GNR Shefford – Caducité de permis
- Projet GNR Shefford – Présence de puits
- Réglementation sur les PIIA – Possibilité de restreindre la construction au-delà des cimes des arbres
- Projet GNR Shefford – Fosse et calcul des distances séparatrices
- Centre multifonctionnel – Coûts de construction
- Poste de direction à l'urbanisme – Si l'adhésion à l'ordre des urbanistes est un prérequis
- Évolution du nombre d'employés à la Municipalité depuis 2014

2024-02-044

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,  
ET RÉSOLU de lever la présente séance à 20 h 17.

---

M. Éric Chagnon  
Maire

---

M. James L. Lacroix  
Directeur général et greffier-  
trésorier